

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juin 1948

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CHURCH À PROPOS D'UN ARTICLE PARU DANS L'“EVENING TELEGRAM” DE TORONTO

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire soulever la question de privilège. J'ai posé la question suivante à propos de l'interdiction frappant l'expédition de bestiaux aux Etats-Unis. J'ajoute que cette question figure au *Feuilleton* depuis le mardi 8 juin:

1. A-t-on pris des mesures, comme l'a annoncé le ministre de l'Agriculture dans le sud de l'Ontario la semaine dernière, en vue de mettre fin à l'interdiction dont était frappée l'expédition du bétail canadien aux Etats-Unis?

2. Dans le cas de l'affirmative, une telle décision entraînera-t-elle pour le consommateur canadien une augmentation du prix de la viande?

3. Une telle mesure a-t-elle été prise en vertu d'un arrêté en conseil?

Voici la réponse qui m'a été faite hier:

M. McCubbin:

1. On n'a encore pris aucune mesure à cet égard.

2 et 3. Voir réponse au n° 1.

Je tiens à signaler à l'attention de la Chambre le compte rendu fantaisiste que l'*Evening Telegram* de Toronto a publié dans son numéro d'hier le 14 juin relativement à cette question afférente à un grave problème et à la réponse qu'on y a faite. Plusieurs membres de la Chambre ont posé hier une question analogue, à l'appel de l'ordre du jour. J'ai tenu à rétablir les faits.

LE SERVICE DIPLOMATIQUE

PENSION DE RETRAITE—REMISE DES COTISATIONS, ETC.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi relative à la pension spéciale du service diplomatique afin de permettre la remise à un fonctionnaire public ou à sa veuve, dans certaines circonstances, des

cotisations versées aux termes de cette loi, d'accorder le droit à un fonctionnaire public de décider de ne pas bénéficier de ladite loi et de stipuler que les allocations et gratifications de retraite seront payées à même le Fonds du revenu consolidé.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LE NITRATE D'AMMONIUM

À PROPOS D'UNE QUESTION RAYÉE DU “FEUILLETON”

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. E. LENNARD (Wentworth): Monsieur l'Orateur, hier, au moment de l'appel de la question n° 14 qui figurait au *Feuilleton* au nom de l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Hatfield), j'ai demandé, en l'absence de mon collègue, que cette question fût réservée, mais elle a été rayée. Je désire qu'elle soit inscrite de nouveau.

M. l'ORATEUR: Je prends note des remarques de l'honorable député.

LE COÛT DE LA VIE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES MESURES MINISTÉRIELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DONALD M. FLEMING (Eglinton): Monsieur l'Orateur, j'ai prié hier le Gouvernement de nous dire s'il jugeait opportun que le comité des prix présentât un rapport. J'ai en outre voulu savoir si, dans le cas de l'affirmative, et advenant la présentation d'un tel rapport par le comité, le Gouvernement réserverait amplement de temps à l'examen de ce document. Le ministre des Finances a répondu qu'il porterait la question à l'attention du leader de la Chambre. Le premier ministre est-il en mesure de faire une déclaration dès maintenant?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dois dire à l'honorable député que, en ce qui concerne le temps à réserver aux mesures particulières, j'estime que nous devons chercher à nous accommoder mutuellement, mais je ne saurais prendre